Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 14 (1869)

Heft: 11

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mais qu'il m'était difficile d'abréger, si je voulais faire comprendre par le rapprochement des textes l'état réel de la question.

Je ne terminerai toutefois pas sans relever les accusations dirigées par une partie de la presse vaudoise contre le Conseil d'Etat en lui attribuant l'intention aussi fausse qu'absurde de vouloir se mettre en opposition avec les décisions fédérales. Il me serait aisé de démontrer que le Conseil d'Etat, loin de vouloir se séparer de ses Confédérés dans les questions d'intérêt général et de chercher à se renfermer dans les étroites limites d'un égoïsme cantonal, s'efforce, dans toutes les occasions, de donner l'exemple de la confraternité fédérale. — Agréez, etc.

Lausanne, le 28 février 1869.

Le Chef du Département militaire,

A. BORNAND.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Bund donne les renseignements ci-dessous sur l'école centrale de Thoune, ouverte le 3 mai : elle est commandée par M. le colonel fédéral Hofstetter, avec M. le colonel Stadler pour remplaçant. Les autres instructeurs sont MM. le-colonel de Linden, les lieutenants-colonels de Vallière, de Perrot, Bleuler, le major docteur Schnyder pour les leçons d'hygiène, les majors Burnier, Bluntschli et Müller, le capitaine Altorfer et le lieutenant Frischknecht.

Les militaires recevant l'instruction sont au nombre de 30 officiers de l'étatmajor fédéral, 16 d'artillerie et 19 d'infanterie. Comme à l'ordinaire, les premières leçons ont été exclusivement consacrées à la théorie, et cela d'une manière si

attrayante que les auditeurs ont été de plus en plus assidus.

Du 4 au 8 juin tous les militaires de l'école ont été réunis en bataillons pour une reconnaissance du côté d'Interlaken et dans les environs de Grindelwald et de Meyringen. On faisait la supposition qu'un ennemi, après s'être emparé du Valais, envoyait une colonne au Grimsel, à l'orient, pour pénétrer dans l'Oberhasli, une seconde pour passer la Gemmi et descendre dans la vallée de la Kander, au centre, et une troisième pour s'emparer des hauteurs de Sarnetsch, du Pillon et des Mosses, à l'ouest, pour arriver par là au Simmenthal, forces qui, après avoir repoussé les défenseurs, iraient se rallier sur le Brunigg. Une brigade fédérale réunie à Thoune devrait manœuvrer de manière à empêcher la jonction projetée des colonnes ennemies.

Vaud. — Par décret du Grand Conseil en date du 17 mai, les fonctions de chef du corps de l'infanterie, vacantes par le décès du colonel Veillon, ont été réunies à celles de l'instructeur en premier, M. le colonel fédéral Borgeaud, qui portera dorénavant le titre d'instructeur-chef.

-00,000

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie ensupplément, une fois par mois, une Revue des armes spéciales. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 12 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la Revue militaire suisse, à Lausanne, composé de MM. F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie; Jules Dumur, capitaine fédéral du génie (à Zurich).

EDMOND.

Il vient de paraître

chez CORBAZ et Ce, imprimeurs-éditeurs, à Lausanne, et chez les principaux libraires:

LE GÉNÉRAL JOMINI, SA VIE ET SES ÉCRITS

par F. Lecomte, colonel fédéral suisse. 2º édition, revue et augmentée.

Un volume in-8° avec carte générale, fr. 6. Avec atlas, fr.12.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.